

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU VENDREDI 6 JUIN 2014

Etaient présents : Mr LE BERRE Pierre, Mme LANNOU Annie, Mme LE BRUN Sylvie, Mr GOURLAOUEN René, Mme LE GALL Marine, Mr GLOAGUEN Luc, Mr GERBE Alain, Mr PETILLON Loïc, Mr HERRY Joseph, Mr FAOU Gérald, Mr BUREL Guy, Mr GOUZIEN Eric et Mr GUIRRIEC Pierre.

Absents : Mr MICOUT Gaël, excusé, et Mme LE CORRE Joëlle, excusée, qui a donné procuration à Mr GOURLAOUEN René.

Monsieur Gérald FAOU a été élu secrétaire.



SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission des finances,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Vote les subventions suivantes :

• Association des anciens combattants de TREGAT	100,00 €
• Bibliothèque de TREGAT	900,00 €
• Club de l'Amitié de TREGAT	380,00 €
• Marcassins Sportifs de TREGAT	1 100,00 €
• Société de Chasse de TREGAT	150,00 €
• Tregad Kost An Aod – TREGAT	100,00 €
• Tréogat Multi-Loisirs	60,00 €
• Pleon Pavenn – PLONEOUR-LANVERN	75,00 €
• Les Nageurs Bigoudens – PONT-L'ABBE	75,00 €
• Pont-l'Abbé Basket Club –PONT-L'ABBE.....	45,00 €
• Les Archers du Castel – PLOGASTEL ST-GERMAIN	30,00 €
• Les Pongistes Bigoudens	300,00 €
• Syndicat d'Elevage du Pays Bigouden (Adhésion).....	54,00 €
• Association Ouest Cornouaille Développement - PONT-L'ABBE (Adhésion).....	50,00 €
• Entraide Cancer en Finistère – QUIMPER.....	45,00 €

AVIS SUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE)

Après présentation par le Maire sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Ouest Cornouaille arrêté par la commission locale de l'eau le 26 novembre 2013 :

« Le projet de SAGE de l'Ouest Cornouaille est un outil de gestion équilibrée de l'eau formant un cadre destiné à atteindre les objectifs suivants fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), entrée en vigueur en décembre 2000 :

- atteindre le « bon » état écologique de l'eau ;
- prévenir la détérioration de l'eau ;
- respecter dans les zones concernées toutes les normes ou objectifs fixés au titre d'une réglementation européenne existante ;
- réduire ou supprimer les rejets de substances polluantes dans toutes les eaux

Le périmètre du SAGE Ouest Cornouaille a été défini par arrêté préfectoral le 26 janvier 2009. Il couvre 550 km² au Sud-Ouest du département de l'ensemble des bassins versants hydrographiques des cours d'eau situés entre la rivière de l'étang de Laoual (pointe du Van) au nord et la pointe de Combrit au sud, dont notamment le bassin du Goyen et du Pont-l'Abbé.

36 communes sont concernées dont 25 pour la totalité de leur territoire.

Le dossier du SAGE comprend :

- la présentation : rappel des textes et structures, cadre du SAGE, synthèse des mesures inscrites et mise en œuvre ;
- l'évaluation environnementale ;
- le plan d'aménagement et de gestion durable : diagnostic, orientations et modalités de réalisation par risque ou objectif ;
- le règlement.

Sont fixés 5 axes principaux :

- la satisfaction des usages littoraux ;
- les risques naturels de submersion marine ;
- la qualité des eaux ;
- la qualité des milieux ;
- la satisfaction des besoins en eaux. »

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Ouest Cornouaille.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN – COMPETENCE ASSAINISSEMENT – PROGRAMME D'AIDE A LA REHABILITATION D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT – PRISE DE COMPETENCE D'ANIMATION DE PROGRAMME ET MODIFICATION DES REGLEMENTS DE SERVICE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden demandant au conseil municipal d'émettre un avis sur l'ajout aux statuts actuels à la rubrique « protection et mise en valeur de l'environnement » la compétence suivante : « Animation d'opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement collectif ou non collectif non conformes ».

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne peut, sous conditions, financer chez les particuliers des travaux de mise en conformité d'installations individuelles d'assainissement et de branchements au réseau d'assainissement collectif. Ces subventions sont proposées par l'Agence de l'Eau dans le cadre de son Xème programme et de son Programme Solidarité Urbain et Rural (PSUR).

Pour Tréogat, les aides susceptibles d'être attribuées concerneraient seulement les mises aux normes des installations construites avant le 9 octobre 2009 classées à risque environnemental ou sanitaire par le SPANC (50% du montant TTC des travaux jusqu'à un coût plafond de 8 000€).

La Communauté de Communes ayant décidé de faire bénéficier de ces programmes d'aides les particuliers du territoire du Haut Pays Bigouden, compte tenu de ses objectifs de travail en la matière.

Pour cela, l'Agence demande que la Communauté de Communes inscrive dans ses statuts la compétence « Animation d'opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non conformes ».

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'ajout, aux statuts actuels de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, de la mention « Animation d'opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non conformes » à la rubrique « protection et mise en valeur de l'environnement ».

REFECTION DE LA TOITURE DE L'ATELIER MUNICIPAL

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la toiture des deux bâtiments de l'atelier municipal déjà fragilisée a subi des dégâts suite aux tempêtes de cet hiver.

Les travaux urgents d'un montant de 162 € ont été réalisés par l'entreprise CANEVET Jean-Yves de Plonéour-Lanvern.

Le Maire donne lecture d'un devis de l'entreprise CANEVET de PLONEOUR-LANVERN concernant les gros travaux de réfection qui s'élève à la somme de 1 799,72 € HT, soit 2 159,66 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord pour entreprendre les travaux de réfection de la toiture de l'atelier municipal par l'entreprise CANEVET de PLONEOUR-LANVERN pour la somme de 1 799,72 € HT, soit 2 159,66 € TTC et autorise le Maire à signer la commande.

Le montant relatif à ces travaux sera mandaté en investissement sur le compte 2313-55 « Travaux sur bâtiments communaux ».

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE (MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 17.12.13)

Le Maire fait part au conseil municipal, que par délibération en date du 17 décembre 2013 portant notamment sur le renouvellement de quatre « net books » de la classe numérique, le conseil municipal avait validé un devis de 1 941,62 € HT (2 329,94 TTC - TVA de 20 %).

Compte-tenu du fait que les ordinateurs HP proposés initialement par la Société Alsyone de QUIMPER n'étaient plus disponibles au moment de la commande, leur remplacement par un modèle d'une autre marque légèrement plus coûteux et aussi plus performant s'est avéré nécessaire.

Le devis portait sur 4 portables HP 255 au prix de 318,55 € HT l'unité. Ils sont remplacés par des portables Toshiba au prix de 388,28 € HT, sur lesquels le prestataire effectue une remise commerciale de 92 € HT.

Enfin, l'installation de 2 SWITCH Netgear d'un montant de 50 € HT est également nécessaire.

Suite à ces ajustements, la dépense supplémentaire s'élève à 236,92 € HT (284,30 € TTC).

Le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser la dépense complémentaire de 236,92 € HT (284,30 € TTC) auprès de la Société Alsyone de QUIMPER et donc d'acquérir du matériel informatique comprenant les éléments ci-dessus pour la somme totale de 2 178,12 € HT (2 614,24 € TTC). Le montant de cette acquisition sera mandaté sur le compte 2183 (Matériel de bureau et informatique).

DESIGNATION DE L'ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Le Conseil Municipal désigne Monsieur GOURLAOUEN René, élu référent sécurité.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NON ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2014 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 40,40 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 53,87 € par kilomètre et par artère en aérien
- 26,94 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

ECLAIRAGE DE L'ABRI-BUS DE TOURNE-ICI

Le Maire fait part au conseil municipal qu'afin d'améliorer la sécurité des élèves utilisant l'abribus de Tourne-Ici, il s'avère nécessaire d'installer un éclairage public à cet endroit.

La Société Fonroche de Roquefort a fourni un devis de fourniture d'un candélabre solaire autonome d'un montant de 3 970 € HT (4 764 € TTC). Le SDEF a, quant à lui, fourni un devis de 5 596,68 € HT.

Au vu de ce dernier devis, deux options sont à approfondir :

- la recherche d'une solution de pose du candélabre solaire plus économique.
- la demande de devis d'un candélabre alimenté sur le secteur.

Le conseil municipal décide, en complément de l'option de la pose d'un candélabre solaire, de demander des devis pour la pose d'un luminaire alimenté sur secteur.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS

Ont été nommés par arrêté municipal pour 6 ans les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Michelle BEC ;
- Madame Jocelyne BILLEN ;
- Madame Irène BUREL ;
- Monsieur Claude HENAFF, élu de la MSA.

INFORMATIONS DE L'ADJOINT CHARGE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS

TRAVAUX DE MARQUAGE AU SOL

Des travaux de marquage au sol seront réalisés en bas de la rue Abbadie (rond point) : passage piétons, céder le passage, îlot et zébras pour la somme de 449,50 € TTC par la SARL AR MEN SIGNALISATION.

Ces travaux seront imputés sur la section de fonctionnement.

BRISES-VENTS

Deux entreprises ont fourni leurs offres de prix pour le retrait des cyprès des brise-vents qui sont tombés suite aux tempêtes de l'hiver et se situant à Lesvéguen, Kersoualen, Penhors, Kersthéphan et Lespoul : une entreprise pourrait récupérer le bois gratuitement et l'autre effectuerait les travaux pour 6 550 € HT. Nous sommes toujours dans l'attente d'une proposition d'une entreprise locale. Les travaux seraient effectués courant de l'été.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Une solution d'entretien facile des murets serait à envisager.

Le Maire remercie également les riverains qui entretiennent régulièrement les accotements près de leurs propriétés.

RADAR PEDAGOGIQUE

Un radar pédagogique prêté par la communauté de communes est installé dans le bourg. Pour l'instant, il enregistre les vitesses. Dans un 2^e temps, il affichera les vitesses des véhicules.

INFORMATIONS DE L'ADJOINTE CHARGÉE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

BILAN DES TEMPS D'ACTIVITÉS PERISCOLAIRES

Suite à la réforme des rythmes scolaires, et désireux de prendre en compte tous les points de vue, un questionnaire sur les TAP a été adressé aux parents d'élèves avant les vacances de Pâques en vue d'un bilan annuel.

Il en ressort qu'effectuer les TAP sur 2 jours semble convenir à tout le monde (parents, mairie, école, intervenants). En conséquence, le même régime sera reconduit pour l'année scolaire 2014-2015.

Au sujet des maternelles, il a été convenu d'étudier la proposition de laisser les enfants dormir après 15 h, sachant que les TAP ne les concernent pas réellement.

DEFIBRILLATEUR

Après discussions, il serait judicieux d'installer le défibrillateur dans le hall de la salle polyvalente.

INFORMATIONS DE L'ADJOINTE CHARGÉE DU TOURISME ET DES AFFAIRES FINANCIÈRES

VALORISATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX SOUS LA THÉMATIQUE DU « STYLE DE PONT-CROIX »

La commune de Tréogat ayant participé à la valorisation du patrimoine religieux sous la thématique du « style de Pont-Croix » proposé par l'Office municipal de Tourisme de Pont-Croix, l'église St-Boscat relevant de ce style architectural, des dépliants sont mis à la disposition du public sur ce sujet. Les autres outils seront des QR code, un site internet et une signalétique.

BUDGET

Il est proposé une réunion d'informations sur les finances publiques par Mme PANSART, receveur municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

EMPLOIS SAISONNIERS

Il informe le conseil municipal qu'un jeune a été embauché au service technique pour le mois de juin et qu'un autre sera présent du 8 juillet au 22 août, tous deux sur la base d'un mi-temps.

PROJET DE POLE MULTIFONCTIONS

Une subvention au titre de la DETR de 100 000 € a été accordée pour le financement du pôle multifonctions. La décision pour la demande d'ECO FAUR est toujours en attente.

FETE DE LA MUSIQUE

Le maire propose d'organiser la fête de la musique à la salle polyvalente le 20 juin en soirée.

REMPLACEMENT DU PANNEAU « Baignade dangereuse » A LA PLAGE

Le maire fait savoir qu'il devient urgent de remplacer le panneau « baignade dangereuse » qui se trouve à la plage, car il devient illisible.

RERERENT RANDONNEE

Madame Marine LE GALL se propose « référent randonnée ».